

INTERVENANTS 1

EXERCICE FINANCIER	2024	CODE	
MUNICIPALITÉ LOCALE	LAC-TREMBLANT NORD		78127
ARRONDISSEMENT			
ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE	MRC DES LAURENTIDES	ART780	
MRC OU COMMUNAUTÉ	MRC DES LAURENTIDES	ART780	
ÉVALUATEUR	Nom Prénom	Évaluateur permanent	STATUT (X)
SIGNATAIRE	TESSIER CAROLINE	Évaluateur privé	<input checked="" type="checkbox"/>
Adresse	MRC DES LAURENTIDES 1255, CHEMIN DES LACS MONT-BLANC, QUEBEC J0T 2G0	- Action exclusive	
MANDATAIRE	PG Solutions Inc.	- Action partagée	
EN INFORMATIQUE		TRIENNAL	2023/2024/2025

FAITS SAILLANTS 2

VALEURS IMPOSABLES	183 834 400	VALEURS NON IMPOSABLES	4 025 100	VALEURS TOTALES	187 859 500
Terrains		Terrains		Terrains	
Bâtiments	100 541 900	Bâtiments		Bâtiments	100 541 900
Immeubles	284 376 300	Immeubles	4 025 100	Immeubles	288 401 400
NOMBRE TOTAL D'UNITÉS D'ÉVALUATION	326	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS			212
NOMBRE TOTAL D'UNITÉS DE VOISINAGE	18	NOMBRE TOTAL D'AUTRES LOCALS			2
VÉRIFICATION DE L'EXACTITUDE DE L'INVENTAIRE	GESTES POSÉS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS				
Nombre d'unités dont la dernière vérification remontée à	Nombre de certificats délivrés aux fins de la				
- moins d'un an	214	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	21
- entre 1 an et 4 ans	39	SI oui, nombre d'unités d'évaluation dont la valeur a été modifiée			
- entre 4 ans et 8 ans	72				
- plus de 8 ans					

ASSIETTES D'APPLICATION DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 9

CLASSE NON RÉSIDENTIELLE ET POURCENTAGE DE TAXATION	TAUX NON RÉSIDENTIEL		TAUX INDUSTRIEL (CLASSE 2)		TAUX AGRICOLE		TAUX FORESTIER		TAUX 6 LOGEMENTS OU PLUS		TAUX DE BASE	
	VAL.NR À 100 % ET IND. CL. 2 À 50 %	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	VALEUR À 100 %	IMPOSABLES	VALEUR À 100 %	IMPOSABLES	VALEUR À 100 %	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES
1A : 0,1 %												
1B : 0,5 %												
1C : 1 %												
2 : 3 %												
3 : 6 %												
4 : 12 %												
5 : 22 %												
6 : 40 %												
7 : 60 %												
8 : 85 %		1 965 300										
9 : 100 %												
10 : 100 %												
11 : Cours de tirage 100 %												
12 : CHSLD 20 %												
13 : Cours de tirage 40 %												
APPLICATION DU TNR QUAND TTVD												
ASSIETTES D'APPLICATION		1 670 505										282 152 195

ASSIETTES D'APPLICATION DES TAUX RELATIFS AUX SOUS-CATÉGORIES DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (si applicables)

DÉNOMINATION DE LA SOUS-CATÉGORIE	TAUX SOUS-CATÉGORIE DE RÉFÉRENCE		TAUX SOUS-CATÉGORIE A		TAUX SOUS-CATÉGORIE B		TAUX SOUS-CATÉGORIE C	
	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES
1A : 0,1 %								
1B : 0,5 %								
1C : 1 %								
2 : 3 %								
3 : 6 %								
4 : 12 %								
5 : 22 %								
6 : 40 %								
7 : 60 %								
8 : 85 %		1 965 300						
9 : 100 %								
10 : 100 %								
11 : Cours de tirage 100 %								
12 : CHSLD 20 %								
13 : Cours de tirage 40 %								
APPLICATION DU TNR QUAND TTVD								
ASSIETTES D'APPLICATION		1 670 505						

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

INVENTAIRE PAR UTILISATION 3

CATEGORIE (Utilisation)	VALEURS IMPOSABLES				VALEURS NON IMPOSABLES				SUPERFICIE DES TERRAINS	Code u.m.
	NOMBRE*	TERRAINS	BÂTIMENTS	IMMEUBLES	NOMBRE*	TERRAINS	BÂTIMENTS	IMMEUBLES		
1 -- RÉSIDENTIELLE										5
10 -- Logements	196	139 159 900	99 518 300	238 678 200						5 369 110
Nombre	32	18 092 200	21 083 900	39 176 100						640 109
1 « condominium »										
1 « sauf condominium »	32	18 092 200	21 083 900	39 176 100						640 109
2										
3										
4										
5										
6 à 9										
10 à 19										
20 à 29										
30 à 49										
50 à 99										
100 à 199										
200 et plus										
11 -- Chalets, maisons de villégiatures	159	118 667 300	78 418 700	197 286 000						4 663 756
12 -- Maisons mobiles, rouloites										
15 -- Habitations en commun										
16 -- Hôtels résidentiels										
17 -- Parcs de rouloites et de maisons mobiles										
18 - 19 -- Autres immeubles résidentiels										
2 - 3 -- INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	5	2 200 400	15 700	2 216 100						65 245
2 - 3 -- Industries manufacturières sauf « condominium »										
2 - 3 -- Industries manufacturières « condominium »										
4 -- TRANSPORTS, COMM., SERVICES PUBLICS	22									163 233
4111 Chemin de fer										
46 -- Terrains et garages de stationnement										
5 -- COMMERCIALE										
50 -- Centres et immeubles commerciaux										
51 -- Ventes en gros										
52 à 59 -- Ventes au détail (sauf 583 -)										
583 - Hôtels, motels et maisons de touristes										
5 -- Commerciale sauf « condominium »										
5 -- Commerciale « condominium »										
6 -- SERVICES										
60 -- Immeubles à bureaux										
6 -- Services sauf « condominium »										
6 -- Services « condominium »										
7 -- CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET DE LOISIRS										
7411-7412 Terrains de golf	2	1 607 400	470 000	2 077 400	3	300				97 013
76 -- Parcs	1	112 100		112 100	3	300				71 568
8 -- PRODUCTION, EXT. DE RICHESSES NAT.	1	100	553 600	553 700						320
81 -- Agriculture	1	100	553 600	553 700						320
83 -- Exploitation forestière										
85 -- Exploitation minière										
9 -- IMMEUBLES NON EXPLOITÉS, ÉTENDUES D'EAU										
91 -- Terrains vagues	77	43 067 000		43 067 000	25	4 024 800				14 728 912
9220 Forêts inexploitées qui ne sont pas des réserves	75	40 923 400		40 923 400	24	3 391 700				13 943 708
TOTAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE	298	183 834 400	100 541 900	284 376 300	28	4 025 100				20 358 588

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

INVENTAIRE PAR DISPOSITION FISCALE 6

IDENTIFICATION	NOMBRE*	VALEURS	SUPERFICIE DES TERRAINS
IMMEUBLES IMPOSABLES (L.R.Q., c. F-2.1, art. 203)	298	284 376 300	8 836 205
IMMEUBLES NON IMPOSABLES			
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204 (L.R.Q., c. F-2.1)			
- Couronne du chef du Canada ou un mandataire de celle-ci			
- par. 1.1			
- État « Gov. Québec »			
- par. 1 ^o et article 262, par. 2, sous-par. a.1 (RLRQ, c. F-2.1)	15	1 564 200	10 233 919
- par. 1 ^o (autres immeubles)			
- SQI			
- par. 1 ^o et article 255 al. 1 (RLRQ, c. F-2.1)			
- Place des Arts, ENPO et ITAQ			
- par. 2.1 ^o			
- SQI (santé) et réseau de la santé et des services sociaux			
- par. 1 ^o et article 255 al. 2 (RLRQ, c. F-2.1)			
- par. 14 ^a , 14 ^b ou 14 ^c			
- par. 17 ^o			
- Cégeps et universités			
- par. 13 ^o ou par. 1 ^o et article 255 al. 3 (L.R.Q., c. F-2.1)			
- par. 15 ^o			
- par. 16 ^o			
- par. 17 ^o			
- Écoles primaires et secondaires			
- par. 13 ^o ou par. 1 ^o et article 255 al. 4 (L.R.Q., c. F-2.1)			
- par. 15 ^o			
- par. 16 ^o			
- par. 17 ^o			
- Autres immeubles			
- par. 2 ^o			
- par. 3 ^o	13	2 460 900	1 288 464
- par. 4 ^o			
- par. 5 ^o			
- par. 6 ^a -a			
- par. 6 ^b -b			
- par. 7 ^o			
- par. 8 ^o			
- par. 9 ^o			
- par. 10			
- par. 11 ^o			
- par. 12 ^o - Terrains			
- par. 12 ^o - Bâtiments			
AUTRES IMMEUBLES NON IMPOSABLES (partie non imposable seulement)			
- Terrain de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211)			
- excédent du plafond à theater (al. 1)			
- améliorations (ouvrages d'aménagement) (al. 4)			
- Presbytères d'Églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1)			
- Immeubles visés à l'article 210 (L.R.Q., c. F-2.1)			
- Immeubles visés à l'article 208, al. 1 (L.R.Q., c. F-2.1)			
- Autres immeubles non imposables			
TOTAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE	326	288 401 400	20 358 588

*Nombre d'unités d'évaluation

SR(2022/06)

RÉGIMES FISCAUX PARTICULIERS⁴

IDENTIFICATION	NOMBRE*	IMPOSABLES	NON IMPOSABLES	EXEMPT DE CERTAINES TAXES	SUPERFICIE DES TERRAINS
Terrain de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211)	401				
Unité d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées	402	553 700		à des fins municipales seulement	320
- Parcs compris dans l'« E.A.E. »					
- Entièrement incluses en zone agricole	403				
- Partiellement incluses en zone agricole	404				
- Exclues de la zone agricole	405	553 600			
- Parcs à vocation non agricole	406	100			
Presbytères d'Églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1)	407				
Unité d'évaluation comprenant une superficie à vocation forestière enregistrée	408				
Autres régimes fiscaux particuliers	409				

VALEURS DES LOGEMENTS⁵

IDENTIFICATION	N ^o LOG.	VALEURS	MOYENNE
10 – Logements			
Nombre			
1 « condominium »	501		
1 « saif condominium »	502	39 176 100	1 224 253
2	503		
3	504		
4	505		
5	506		
6 à 9	507		
10 à 19	508		
20 à 29	509		
30 à 49	510		
50 à 99	511		
100 à 199	512		
200 et plus	513		
514			
1211 Maisons mobiles	515		
17 – Parcs de roulettes et de maisons mobiles	516		
2 - 3 – INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	517		
4 – TRANSPORTS, COMM., SERVICES PUBLICS	518		
5 – COMMERCIALE	519		
6 – SERVICES	520	294 795	294 795
7 – CULTURELLE, RÉCREATIVE ET DE LOISIRS	521	100	100
81 – Agriculture	522		
831 - Production forestière commerciale	523		
9220 Forêts inexploitées qui ne sont pas des réserves	524		
TOTAL	34	39 470 995	1 160 912

DONNÉES UTILES AU CALCUL DE LA RICHESSE FONCIÈRE⁸

IDENTIFICATION	VALEURS
ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES	
ÉVALUATION DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES	
- Immeubles visés à l'article 208, alinéa 1 (L.R.Q., c. F-2.1)	801
- Immeubles visés à l'article 210, alinéa 2 (L.R.Q., c. F-2.1)	802
- État « Gov. Québec » (RLRQ, c. F-2.1, article 262, par. 2, sous-par. a.1)	803
- Couronne du chef du Canada (L.R., ch. M-13, article 3, alinéa 1)	804
- SQI (RLRQ, c. F-2.1, article 255, alinéa 1)	805
- SQI (santé) et réseau de la santé et des services sociaux (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 2)	806
- Place des Arts, ENPO et ITAQ (RLRQ, c. F-2.1, article 204, par. 2.1)	807
- Cégeps et universités (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 2 ou 3)	808
- Écoles primaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4)	809
- Autres immeubles scolaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4)	810
	811
TOTAL	284 376 300